



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/12

Reçu en Préfecture le : 21/11/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 novembre 2012**  
**D-2012/633**

***Aujourd'hui 19 novembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 17h20)*

**Excusés :**

Madame Sylvie CAZES, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Construction des Archives Municipales de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction des Archives municipales, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée: ROBBRECHT & DAEM.

Les travaux sont répartis en 14 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 18 802 493 euros TTC (valeur octobre 2011).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes pour un montant de 12 168 337,53 euros HT :

**Lot 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD**

Société COLAS pour un montant de 1 116 254,90 euros HT. (offre de base + option).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 315 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 2 : FONDATIONS SPECIALES - GROS OEUVRE - STRUCTURE**

Groupement GTM SUD OUEST/JUGLA MARTI pour un montant de 5 241 321,20 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 2 700 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 3 : FACADES ET VERRIERES POLYESTER - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATION**

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

**Lot 4 : COUVERTURE - ETANCHEITE**

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

**Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - CLOISONS MOBILES - AGENCEMENT**

Société LEGENDRE et LUREAU pour un montant de 1 224 323,63 euros HT (offre de base + option).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 330 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 6 : CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS**

Société NAVELLIER pour un montant de 542 976,78 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 515 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 7 : SERRURERIE - METALLERIE**

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

**Lot 8 : REVETEMENTS DE SOLS MINCES ET DURS**

Société PLAMURSOL pour un montant de 103 781,84 euros HT

**Lot 9 : PEINTURE - NETTOYAGE**

Société LTB pour un montant de 149 500 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 280 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 10 : PLOMBERIE - SANITAIRES - PROTECTION INCENDIE -**

Société AXIMA CONCEPT pour un montant de 1 804 325,86 euros HT (montant de base + options).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 740 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 11 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES

Société SANTERNE pour un montant de 867 462,23 euros HT (montant de base + option).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 260 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 12 : APPAREILS ELEVATEURS

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Société SAMODEF-FORSTER pour un montant de 923 416,09 euros HT

Lot 14 : SONDAS GEOTHERMIQUES

Société ROUSSILLON FORAGE pour un montant de 194 975 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**